

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'intérieur

Arrêté du **09 JAN. 2019**

portant la liste des examinateurs de la deuxième épreuve d'admission du concours interne de lieutenant de 2ème classe de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2018

Le ministre d'État, ministre de l'intérieur,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu le décret n° 2012-522 du 20 avril 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des lieutenants de sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu le décret n° 2012-727 du 7 mai 2012 modifié fixant les modalités d'organisation des concours prévus aux articles 5 et 8 du décret n° 2012-522 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des lieutenants de sapeurs-pompiers ;

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

Vu l'arrêté du 7 mai 2012 relatif au programme des concours prévus aux articles 5 et 8 et de l'examen professionnel prévu à l'article 26 du décret n° 2012-522 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des lieutenants de sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu l'arrêté du 30 mars 2018 portant ouverture d'un concours interne de lieutenant de 2ème classe de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2018 ;

Arrête :

Article 1er

Les examinateurs nommés dans le cadre de l'épreuve orale d'admission du concours interne de lieutenant de 2ème classe de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2018, sont :

- Monsieur Alexandre ACCAD
- Monsieur Jean-Baptiste AUBERTIN
- Madame Marie-Laure BALAYE
- Monsieur Hervé BONDEAU
- Madame Laëtitia CHARTRAIN
- Monsieur Eric COLLARD
- Monsieur David DESPAX
- Monsieur Anthony EVENAS
- Monsieur Patrice FENEON
- Monsieur Maxime FERRIERES
- Monsieur Julien FOULON
- Monsieur Jérôme KILLERR
- Monsieur Didier LECLERC
- Monsieur Jean-François LIEVRE
- Monsieur Frank MERIOT
- Monsieur Jean PELEPRAT
- Monsieur Christian PILLER
- Monsieur Anthony SEBBANE
- Monsieur Fabien SEIGNEUL
- Monsieur Guillaume TURCI

Article 2

Le directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le **09 JAN, 2019**

Pour le ministre et par délégation :
La sous-directrice de la doctrine et des ressources humaines
M. LARREDE

